



Reçu le 24 MARS 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Contrôle de légalité

**Séance du 9 mars 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

**OBJET :** 16 - Synthèse du bilan du schéma de développement touristique et proposition de la démarche de mise en oeuvre d'un nouveau schéma

## **Synthèse du bilan du schéma de développement touristique et proposition de la démarche de mise en œuvre d'un nouveau schéma**

**Rapporteur : M. CHALNOT, Conseiller Municipal Délégué**

### **Contexte**

En 2010, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont adopté un schéma de développement touristique (2010/2016). Ce plan d'actions, porté par les deux collectivités en association avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, est arrivé à échéance fin 2016. Il faisait suite à un schéma 2002/2009 de la Ville de Besançon décliné en 40 actions.

Ce rapport présente une synthèse du bilan du schéma qui vient de se terminer et a pour objectif de proposer la démarche de mise en œuvre du futur schéma d'agglomération à construire en 2017. Celui-ci devra s'inscrire dans le cadre du futur schéma de développement régional du Tourisme porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté et mis en œuvre entre autres par le CRT. Durant l'année 2017 sera élaboré un nouveau schéma de développement, sous la conduite du Grand Besançon.

### **I - Présentation de la synthèse du bilan du schéma de développement touristique conjoint Ville de Besançon et Grand Besançon (2010/2016)**

- Rappel des faits majeurs identifiés aux prémices du schéma 2010-2016 : inscription UNESCO (juillet 2008) et arrivée de la LGV (décembre 2011)
- Positionnement du précédent schéma :
  - Besançon : ville d'art, de culture, de patrimoine, de congrès (produit d'appel)
  - Besançon : carrefour de l'itinérance et du tourisme doux (Vallée du Doubs, Via Francigena)
  - Besançon : au cœur d'un espace touristique élargi (sites Unesco, Suisse...)
- Programme d'action : 5 axes structurants : intensifier l'accueil, favoriser l'amélioration de l'offre d'hébergement, conforter le tourisme d'affaires, conforter le positionnement sur les nouveaux marchés touristiques et relever ensemble le défi du tourisme, 5 atouts-maîtres (Citadelle, offre patrimoniale, Cité des Arts, itinérance et offre culturelle et événementielle) et 46 fiches actions
- Synthèse du bilan (détails en annexe 1) :
  - Accueillir : constat plutôt nuancé, avec des réalisations portées à terme, notamment en matière de signalétique touristique dans le cœur de ville historique et d'équipements d'accueil dans la vallée du Doubs, le long de l'Eurovélo6. La capacité et la qualité de l'hébergement ont sensiblement progressé, passant d'environ 1 400 chambres à plus de 1 800.
  - Informer : le mix des différents supports a évolué, et reste à parfaire, les outils numériques ont été intégrés, avec par exemple quelques projets aboutis récemment comme la ballade des gens célèbres (octobre 2016).

- Promouvoir : de nombreuses animations ont été mises en place par l'Office de Tourisme, ainsi que des offres packagées sur les thématiques fortes de notre territoire : les personnalités, l'horlogerie... En matière de marketing, l'Office a participé à plusieurs actions conjointes avec ses partenaires, dont notamment le Comité Régional du Tourisme.
- Animer / coordonner : le contexte n'a jamais été aussi favorable avec le développement du tourisme participatif, les touristes et visiteurs étant à la recherche d'une «expérience» lors de leur séjour, parmi des succès du schéma : la mise en place de l'observatoire local du tourisme par l'Office est une réussite. Avec de nombreux partenaires, l'animation de la vallée du Doubs s'est dynamisée (Mardis des Rives, Rives à vélo, concerts d'été à Granvelle) et de nouveaux événements ont été initiés : Détonation, le Livre en Boucle, l'Agglo en fête, avec un enjeu fort sur leur mise en tourisme...

## **II - Construction d'un nouveau Schéma de Développement Touristique**

En accord avec les principes de la loi NOTRe, qui confère un rôle privilégié aux intercommunalités en matière de compétences obligatoires du tourisme, le nouveau schéma sera piloté par l'Agglomération, en étroite collaboration avec la Ville de Besançon. Ce plan d'action aura une durée de six ans comme le précédent et portera donc sur la période 2017 à 2023.

Dès le 17 mars 2017, une rencontre organisée par le Grand Besançon réunira les acteurs du tourisme du territoire. Le bilan du schéma précédent sera présenté, et une méthode de travail collaborative sera proposée aux participants, afin de contribuer à la construction du programme suivant, sur la base de cinq axes d'action :

**AXE 1 Partager une ambition/Impliquer les acteurs** : animation des réseaux d'acteurs et de partenaires socio-professionnels, associatifs, habitants, participation aux projets, rôle d'ambassadeurs du territoire, de greeters dont sportifs, prospection congrès...

**AXE 2 Repenser l'accueil** : projet Prés de Vaux, points d'accueil OTC, partenaires relais accueil extérieurs, lieux d'hébergement, brigade mobile, signalétique, aires de camping-cars, capitainerie de Besançon, accueil du camping, accueil sur le web. Cette approche devra être personnalisée.

**AXE 3 Etoffer et personnaliser l'offre** : base multi-activités d'Osselle, salle d'escalade, projet Place Victor Hugo, nouveaux équipements d'hébergement et de congrès (Saint-Jacques), dynamique des musées (expositions). Une offre sur mesure pour les différents segments de clientèle visés, y compris sur le secteur haut de gamme (restaurants et hôtels de qualité...).

**AXE 4 Gagner en notoriété** : capitaliser sur une nouvelle cohérence de notre offre et de nos projets, en lien avec le positionnement Outdoor, miser sur le tourisme urbain et les activités de pleine nature en même temps, différencier la Ville en s'appuyant sur les particularités de son environnement, intégrer la marque Montagnes du Jura, décliner le tout en un plan marketing partagé, choisir une identité commune, valoriser les événements, rédiger un story-telling...

**AXE 5 Encourager une vocation à l'excellence** : plan d'action Qualité Tourisme, labels Accueil Vélo, Pavillon Bleu, Station de trail, site VTT-FFC... formations des personnels et acteurs, valorisation des savoir-faire, de l'artisanat et du commerce...

Les propositions des groupes de travail constitués à cette occasion seront remises au chef de projet au début de l'été 2017, pour une rédaction et une mise en forme pour l'automne. Le nouveau schéma sera proposé aux instances politiques en novembre 2017, pour une mise en œuvre rapide.

## Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la démarche de construction du futur schéma de développement touristique du Grand Besançon.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), prend connaissance de la démarche de construction du futur schéma de développement touristique du Grand Besançon.**

M. MORTON (2) n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,  
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 49

Contre : 2

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **24 MARS 2017**  
Contrôle de légalité

